

# EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARQUENAY

## SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022

Nombres de Membres  
En exercice : 15  
Nombre de Membres  
Présents : 11

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués le 18.10.2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de **Mr. BERTREL Jérémy, Maire.**

Etaient présents : Ms Jérémy BERTREL, Régine BREHIN, Mélinda BRUNEAU, Raphaël LAMY, Romain LETREGUILLY, Fanny MEIGNAN, Philippe OGER, Didier PICHOT, Aurélien RICHARD, Carol-Anne SASSIER, Christophe TINNIERE.

Etaient excusés : Ms Jean-Paul BREHIN, Lucie CHARPENTIER, Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Vanessa MENARD.

Secrétaire de séance : Mr Raphaël LAMY

### Objet : CONTRAT DE LOCATION DE COPIEURS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du terme des contrats de location des copieurs de la mairie et de l'école. Une consultation a été faite auprès de prestataires. L'étude comparative suivante porte sur le copieur de la mairie :

| Prestation                      | DBR   | koesio   |
|---------------------------------|---|--|
| Appareil                        | KONICA MINOLTA C250I<br>26 pages/ minute<br>4 magasins papier<br>Disque dur 256 Go SSD<br>Mémoire vive 8 Go | SHARP BP50C26EU<br>26 pages/ minute<br>4 magasins papier<br>Disque dur 128 Go SSD<br>Mémoire vive 5 Go |
| Location 5 ans (21 trimestre HT | 167.00 € HT   | 232.00 € HT  |
| Coût copie noir                 | 0.0032 € H.T  | 0.003 € H.T  |
| Coût copie couleur              | 0.032 € HT  | 0.027 € H.T.   |
| Livraison et mise en service    | offert  | 160 € HT   |
| Contrat « connexion »           | Compris dans la prestation  | 12 €/mois/équipement   |

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide le renouvellement des contrats de location des copieurs de la mairie et de l'école
- Décide de retenir la proposition de l'entreprise DBR
- Précise que le contrat prendra effet au terme des contrats de location actuels de la mairie et de l'école
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits

Le Maire, J. BERTREL